



Mon dossier pour les représentants professionnels : fin de la saga des PRO et PRO+

Dans le cartable Déclarations fiscales-2017, nous vous avons mentionné, à la section 4.8 du Chapitre B, que des changements étaient à venir (vers le mois de mai 2018) au niveau de la saga des représentants PRO et PRO+ dans Mon dossier pour les représentants professionnels. Un de nos participants, Cédric Gaulin, était très impliqué dans cette saga depuis un certain temps.

Le 7 juin 2018, Revenu Québec a annoncé sur son site Web qu'il était maintenant possible, suite aux améliorations apportées à Mon dossier pour les représentants professionnels, de demander une accréditation au groupe de services Représentant PRO+ **sans être membre d'un ordre professionnel**.

Par ailleurs, il est désormais possible d'accéder non seulement aux nombreux services de consultation offerts dans Mon dossier pour les représentants professionnels, mais aussi aux services de déclaration, ce qui vous permet de gagner du temps. Ces services permettent notamment la production des déclarations de taxes (exemples : déclarations relatives à la TPS/TVH et à la TVQ, à la taxe sur l'hébergement, à la taxe sur les primes d'assurance ou au droit spécifique sur les pneus neufs) et la production des déclarations de retenues et de cotisations de l'employeur.

De plus, vous pouvez dorénavant consulter dans Mon dossier pour les représentants professionnels le sommaire des obligations fiscales liées à vos mandats, les dates d'échéance à respecter et, s'il y a lieu, les soldes à payer.

Certains de nos participants, qui ne sont pas membres d'un ordre professionnel, ont déjà reçu leur attestation PRO+, dont Cédric Gaulin, un de nos participants de longue date qui avait mis beaucoup de pression sur le gouvernement dans ce dossier, notamment auprès du Protecteur du citoyen. Un gros merci à Cédric Gaulin et au Protecteur du citoyen qui, grâce à leur aide, ont transformé le tout en succès. Voilà une autre preuve que tous ensemble, nous sommes meilleurs...

Veuillez imprimer cette page, y percer 3 trous et l'insérer par-dessus la page B-71 de votre cartable Déclarations fiscales-2017.